

Dominique DUPILET
Président du Département
Membre Honoraire
du Parlement

www.pasdecalais.fr

Monsieur le Maire,

Les 22 et 23 septembre dernier, j'ai assisté à l'Assemblée Générale des Départements de France à Clermont-Ferrand. Au cours de celle-ci, Brice HORTEFEUX, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales s'est longuement exprimé sur la compensation de la Taxe Professionnelle et sur la réorganisation territoriale. A l'issue de ces travaux je me dois de m'adresser à vous, acteurs publics privilégiés du Pas-de-Calais, parce que la situation actuelle aura des répercussions sur notre avenir et ce dès 2010.

Depuis plus de 10 ans l'Etat transfère des dépenses correspondant à des droits individuels de solidarité nationale sur la fiscalité locale. Comme si cela ne suffisait pas, au travers de la suppression de la Taxe Professionnelle, il fait à nouveau porter sur les ménages le financement des politiques territoriales.

Cette suppression de la Taxe Professionnelle aurait pu être l'opportunité de mise en œuvre d'une véritable réforme de la fiscalité pour nos collectivités ; une réforme qui intégrerait enfin une péréquation digne de ce nom. Or, nous sommes bien loin de cette réforme et la conséquence sera évidemment financière puisque, si la compensation intégrale à court terme est prévue, aucune garantie n'est donnée quant à sa pérennité.

Par ailleurs, le fait de prévoir une compensation de l'Etat à l'euro près ne peut pas être satisfaisant, ni pour vous ni pour nous. Cette mesure rend impossible le levier fiscal et conditionne de plus en plus notre budget aux dotations de l'Etat. Empêcher toutes marges de manœuvres, toutes actions innovantes, toute autonomie, mettre les collectivités locales sous tutelle devient au fil du temps la règle.

Qu'en est-il de la libre administration des collectivités locales ? À cet égard, je reste consterné par cette loi dite « Carle » votée hier à l'Assemblée Nationale. Comment peut-on, au nom d'un choix individuel, en dehors de tout contrat, obliger les communes à financer la scolarité de ceux qui choisissent un établissement scolaire privé ? En plus de l'impact sur vos finances, cette loi aura inmanquablement des conséquences sur les écoles et R.P.I. des communes rurales ; en ville c'est sur la mixité sociale au sein des écoles que cela sera néfaste. Il s'agit en tout cas d'une nouvelle illustration de la remise en cause de la libre administration des communes.



Enfin, l'avant-projet de loi sur la réforme des collectivités territoriales va lui aussi dans ce sens :

- la suppression de la clause générale de compétence nous empêchera d'avoir, avec vous, une action générale et globale.

- L'interdiction de financements croisés et l'obligation pour les communes de financer elles-mêmes au moins 50% d'un projet réduira mécaniquement nos capacités d'initiative.

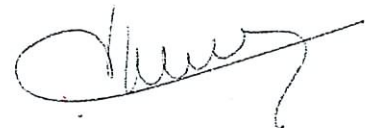
Vous savez tout aussi bien que moi que 73% des investissements publics en France sont aujourd'hui réalisés par nos collectivités. C'est dire les conséquences désastreuses demain pour les territoires mais aussi pour les entreprises et les salariés.

Je m'adresse donc à vous, partenaires de la proximité et de la solidarité, qui vivez les mêmes difficultés que notre institution. Je m'adresse à vous, au-delà de tout clivage politique, pour que cesse cette tentation de recentralisation. L'action quotidienne des milliers d'élus locaux dans le Pas-de-Calais est une chance pour nos territoires et la population et non l'inverse. Samedi prochain nous nous retrouverons lors du Congrès des Maires du Pas-de-Calais à Béthune ; à cette occasion, il m'apparaît nécessaire voire indispensable d'alerter la population et d'interpeller l'Etat. La remise en cause de la décentralisation et de la libre administration des collectivités locales ne doit plus durer.

En revanche, une véritable réforme de la fiscalité locale, plus juste, plus équitable, garantissant l'autonomie des collectivités doit urgemment être engagée.

Il s'agit ici de la défense d'une cause que je pense juste et qui ne peut être que collective. Persuadé que vous comprendrez l'intérêt de cette démarche

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique DUPILET